

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Assistante maternelle agréée

MODÈLE PROPOSÉ

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI A DOMICILE DU 15 MARS 2021 (IDCC 3239)-ART. 93

Entre le futur employeur :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone : Email :

Mère Père Autre, précisez :

Et l'assistante maternelle :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone : Email :

Pour l'accueil de l'enfant : Né le :

Nom : Prénom :

À naître

Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature du contrat au plus tard le premier jour d'accueil de l'enfant prévu le :/...../....., et selon les modalités suivantes :

- Jours d'accueil : lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi
- Horaires d'accueil par jour : deh..... àh.....
- Nombre d'heures d'accueil par semaine :h.....
- Nombre de semaines d'accueil sur 12 mois : semaines →
- Salaire horaire brut : €
- Salaire mensuel brut : ((nombre d'heures d'accueil par semaine X nombre de semaines d'accueil sur 12 mois) X salaire horaire brut)/12 = €

· 52 semaines pour un contrat en année complète
· 46 semaines ou moins pour un contrat en année incomplète
Article 109 de la CCN

Si l'une des deux parties décide de rompre cet engagement, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice¹ d'un montant équivalent à un demi mois de salaire mensuel brut soit : €.

Toutes modification des modalités d'accueil prévues ci-dessus, avant la signature du contrat, donne lieu à la signature d'un nouvel engagement réciproque.

¹sauf sur présentation d'un justificatif en cas de décès de l'enfant ou retrait, suspension, ou non-renouvellement de l'agrément de l'assistant maternel.

Signature du futur employeur :
(précédée de « Lu et approuvé »)

Signature de l'assistante maternelle :
(précédée de « Lu et approuvé »)